

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1329)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1215

présenté par
Mme Linkenheld

ARTICLE 64

À l'alinéa 94, substituer aux mots:

« le 1^{er} juillet 2014 »,

les mots :

« la fin du sixième mois suivant la publication de la présente loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.